



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT/DAT

Affaire suivie par :
Dorothee BRUNEL

A

Monsieur le Député-Maire de Lens
Hôtel de Ville
17 Bis place Jean Jaurès
62307 LENS Cedex

Lille, le

19 OCT. 2011

dorothee.brunel@developpement-durable.gouv.fr

**Objet : information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale, suite à la consultation relative au projet d'aménagement de la rue Paul Bert à Lens.
Références : TA 2011-08-17-146 (DAT 11-0979)**

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L122-1 du code de l'environnement, le dossier d'aménagement de la rue Paul Bert à Lens, ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 17 août 2011.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, il est réputé favorable, en application de l'article R122-13 du code de l'environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite sera jointe au dossier d'enquête publique, et devra être rendue publique via votre site internet. Cette information figurera également sur le site internet de la Préfecture de Région du Nord – Pas-de-Calais, en lien avec le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Pour le Préfet et par délégation, le
directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement

Michel Pascal